

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE ←
LE SAGE?

L'eau est l'affaire de tous! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 86 communes nouvelles totalisant 122 000 habitants.



ÉDITO

LA GEMAPI, UNE CHANCE POUR NOS ACTIONS

Le SAGE de la Vire est entré dans une phase de consultation des collectivités concernées.

S'il suscite des questions légitimes, notamment dans les secteurs où la Vire comporte beaucoup d'ouvrages, la consultation se déroule bien. Ainsi, en amont, sur le secteur de la ville de Vire et en aval, dans la région de Carentan, les enjeux de pollutions ou d'usages peuvent être davantage prégnants. Le document y a néanmoins été adopté à l'unanimité.

Courant de l'automne, se déroulera l'étape de l'enquête publique et, ensuite, celle de la validation du SAGE par le Préfet, en début d'année 2018.

Dans ce contexte, la Gemapi est une chance. Elle arrive à point nommé pour donner de la cohérence aux actions menées à l'échelle des grands bassins, dans le cadre de notre SAGE et de ceux des territoires voisins. C'est l'opportunité de concrétiser nos réflexions, de coordonner et de prioriser les travaux à mener sur les grands cycles de l'eau. Les travaux menés cet été sur différents sites de la Vire mettent eux aussi le SAGE en action...

Les choses avancent donc après toutes ces années de fructueuses réflexions sur la restauration du bon état de la colonne vertébrale de notre territoire: la Vire.

Laurent Pien,
Président de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)

Situation avant travaux sur le site de la Roque



Le projet après travaux



ACTU

Restauration de la Vire sur trois sites

► Des travaux ont débuté cet été sur la Vire pour restaurer sa continuité écologique sur trois sites appartenant à la SARL Usines du Bassin de la Vire (UBV). À La Mancellière-sur-Vire, ils se terminent courant septembre. L'objectif est de supprimer le pré-seuil au droit de l'usine et de renforcer la protection de la berge. Sur le site de Fourneaux, d'août à octobre, le chantier consiste à retirer les ouvrages hydrauliques (seuil, vannes, grille...) tout en conservant des éléments maçonnés et la microcentrale pour la mémoire du site. Le canal d'amenée et l'écluse sont également comblés. Des travaux similaires vont être engagés sur le

site de la Roque à Condé-sur-Vire, complétés par un terrassement en pente douce des îles entre la Vire et l'ancien canal éclusier ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement: clôtures, abreuvoirs, aménagements pour la pêche... Les travaux sont menés par UBV qui démantèle deux micro-centrales en compensation de l'autorisation de remise en service de deux autres. Cette autorisation est contestée et fait l'objet d'un recours au tribunal administratif porté par Manche Nature et l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) du pays Saint-Lois (voir la précédente Lettre du SAGE). ■

La Gemapi: premières étapes

► La Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à partir du 1er janvier 2018, est l'opportunité pour les acteurs du SAGE de la Vire d'engager une réflexion sur la gouvernance du « grand cycle de l'eau ». Actuellement, de nombreux maîtres d'ouvrage (communautés de communes, syndicats...) interviennent de façon segmentée dans ces domaines et notamment pour tout ce qui concerne les risques de submersions marines. « Le littoral est très important sur le territoire. L'esprit de la réglementation est donc d'inciter les collectivités à gérer ces questions à des échelles cohérentes: bassins versants pour les milieux aquatiques, bassins hydro-sédimentaires pour le littoral, » explique Stéphanie Legendre, animatrice du SAGE.

Comment aborder cette réflexion? Comment trouver cette échelle pertinente qui peut associer plusieurs intercommunalités? Faut-il ou non étendre la réflexion à l'échelle de la Baie des Veys? « Des réunions d'information sur la Gemapi sont organisées par l'État. Les intercommunalités voisines de Saint-Lô agglomération ont également été invitées le 31 mai dernier pour réfléchir ensemble à ce qui pourrait être la meilleure échelle et l'approche la plus adéquate. » D'ores et déjà, les communautés de communes de la Vire au Noireau, de la Baie du Cotentin et d'Isigny Omaha se sont mises d'accord sur la possibilité de travailler ensemble, en lien avec celle de Saint-Lô Agglomération. Une rencontre s'est tenue le 5 septembre. Le calendrier est serré et dès octobre des propositions concrètes devront être dessinées. ■

LA VIRE, SOURCE ANCIENNE D'ÉNERGIES

Sur la Vire, l'utilisation de l'énergie hydraulique remonte au moins au moyen-âge. Les moulins à eau transformaient des céréales et graines oléagineuses pour l'alimentation, des écorces de chêne pour les tanneries, des fibres pour le papier... La première turbine à produire de l'électricité semble être celle de la chute d'eau de Saint-Lô. S'ensuivent celle de La Roque au Mesnil-Raoult en 1902 (installée par la ville de Torigni-sur-Vire et abandonnée en 1924), puis en 1903 et 1913, celles de Tessy-sur-Vire et de Saint-Lô. En 1911, sont installées trois turbines aux Claires de Vire pour alimenter les villages alentours.

À partir de 1942, l'arrivée du chemin de fer et l'aménagement des routes sonnent le glas de la navigation sur la Vire. L'occasion rêvée pour des entrepreneurs qui installent à leur tour des turbines dans les écluses désormais inutilisées à La Roque (Guérin, 1958), La Chapelle (Outers & Cie, 1958) et La Mancellière (Guérin, 1959). En 1960, la ville de Saint-Lô installe la dernière centrale tandis que peu après, l'usine électrique EDF des Claires de Vire signe pour 75 ans d'activité. Onze micro-centrales électriques ont ainsi été établies sur neuf sites de la Vire produisant environ 2 MW. Dans le Calvados, d'autres petites turbines y sont aussi installées pour l'autoconsommation, comme celles de La Graverie et l'écluse de Vire.

Les usines de la Vire aval sont équipées de turbines hydrauliques à hélices Kaplan à faible vitesse, adaptées aux fleuves de faible pente mais avec de forts débits, comme la Vire. L'eau y captée directement dans la rivière via un seuil qui dérive l'eau vers un canal d'aménagé à la centrale où se trouvent les turbines. Ces dernières entraînent ensuite un alternateur producteur d'électricité.



Visite d'une turbine par la Commission locale de l'eau

Sources: Benoît Canu, guide conférencier, spécialiste de l'histoire des ouvrages hydrauliques.

DOSSIER

À Candol, la Vire retrouve son lit d'antan

- CET ÉTÉ, DES TRAVAUX D'ARASEMENT DE LA MICRO-CENTRALE ET DU BARRAGE SE SONT DÉROULÉS SUR LE SITE DE CANDOL.

Dans la Lettre du SAGE n°11 de juin 2014, nous évoquions l'acquisition, par la Fédération départementale de la pêche de la Manche (FDAAPPMA 50), de la micro-centrale de Candol située sur la Vire en amont de Saint-Lô. Une étude portée par le syndicat de la Vire avait permis d'étudier les différents aménagements possibles à mener sur ce site afin de rétablir au mieux la circulation de la faune aquatique et des sédiments du cours d'eau. « La Vire est un cours d'eau de poissons migrateurs comme la grande alose, l'anguille ou encore le saumon... Mais beaucoup d'autres espèces circulent également. Je pense par exemple au vairon, au chabot, aux carnassiers... » précise Damien Soyer directeur de la fédération. « La circulation des sédiments est tout aussi importante dans la restauration écologique de la Vire. Tout obstacle comme un barrage, fait entonner. Les sédiments s'y accumulent et en cas d'inondation, l'eau déborde vite et ne bénéficie pas d'une zone d'expansion de crue suffisamment étendue pour atténuer son impact. » ■

- UNE PLAGE AMÉNAGÉE

Les réflexions et études menées ont conduit au choix de l'arasement de l'ouvrage et, dans un second temps, de la remise en eau d'un méandre proche. Les travaux ont débuté mi-juillet et s'achèveront courant septembre. Ils consistent à supprimer l'ensemble de l'installation - murs de protection, échelle à poissons, bâtiment de la micro-centrale... - et à aménager une petite plage accessible à l'ensemble des utilisateurs de la Vire: riverains, promeneurs, pêcheurs, kayakistes... « Nous savons que beaucoup d'habitants proches de la Vire ne la connaissent pas ou peu, car elle n'est pas accessible dans de nombreux endroits. À Candol, la plage leur permettra de se la réapproprier et d'en élargir la vision », témoigne Claude Buhan, président de la fédération. « Nous avons déjà mené ce type de chantiers sur la Vire, au seuil d'Aubigny à Condé-sur-Vire. Les promeneurs et les pêcheurs se sont rapidement emparés de ces sites aménagés. » ■



- UN INTÉRÊT ÉGALEMENT ESTHÉTIQUE

Sur le site de Candol, les riverains associés au projet par la fédération, semblent apprécier la nouvelle configuration que prendra la Vire. Selon le maître restaurateur de la « Petite auberge » installé juste à côté de la micro-centrale, « l'intérêt pour notre restaurant est avant tout en terme de qualité du paysage, car la micro-centrale n'était pas très esthétique. Le chemin de halage attire déjà beaucoup de promeneurs, la plage apportera un attrait supplémentaire à ce lieu. » ■

Des travaux encadrés par la fédération départementale de la pêche

La fédération ne réalise pas les travaux elle-même. En tant que maître d'ouvrage, elle fait appel à des entreprises spécialisées de la région. Comme l'achat du site, le coût de chantier, d'un montant de 200 000 euros, est intégralement pris en charge par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Syndicat de la Vire

Stéphanie LEGENDRE
709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 72 56 71
Courriel : s.legendre@svsl.fr